

## 1.2 Le courant européen : la diglossie comme conflit linguistique

Étant donné que le concept canonique de **Ferguson** était peu satisfaisant, la critique postérieure s'efforçait de corriger les schémas trop idéalisés et superficiels. Ce que certains auteurs reprochaient à leurs précurseurs, c'est la « **vision idyllique de la stabilité, de l'homogénéité et de l'harmonie du schéma canonique** ».

Certains linguistes, notamment d'origine catalane et occitane, étaient d'avis que derrière le système d'alternance fonctionnelle des deux variétés il y a un **conflit linguistique**.

### ❖ La diglossie selon la sociolinguistique catalane

Il nous reste à voir un autre courant qui s'est également intéressé à la notion de diglossie, il s'agit de celui de l'école catalane de sociolinguistique. Pour celle-ci, le fait que deux langues ou plus existent dans une même société engendre forcément un « **conflit linguistique** » (expression utilisée par **Aracil**, en 1965). Et la diglossie est une des conséquences que peut provoquer le conflit. Cette école se préoccupe du rôle du catalan et de celui du castillan, et décrit ce qu'elle estime comme étant une « **situation de concurrence déloyale** », parce que complètement contrôlée par le franquisme. Elle est résolument diachronique, par rapport au modèle nord-américain, et est macrosociolinguistique par rapport au modèle suisse, mais la différence la plus importante est qu'elle ne croit pas au fait qu'une cohabitation entre deux variétés concurrentes puisse être équilibrée.

« S'il y a bien coexistence, c'est une coexistence problématique entre une langue dominante et une langue dominée. Et dans un contexte de domination,

il y a forcément déséquilibre et instabilité, il y a forcément conflit et dilemme. (Boyer, 1996 : 19) »

Ce courant considère que deux langues ou deux variétés entretiennent certes une relation hiérarchique et, sur ce point, il rejoint le courant nord-américain, en y ajoutant une perspective diachronique, mais il estime que ces deux variétés sont en conflit constant. Selon lui, l'une des langues ou variétés est dominante par rapport à l'autre, mais sur le long terme, pour des raisons diverses qu'elles soient géopolitiques, démographiques ou économiques par exemple, la langue ou variété en position dominée va tendre à disparaître.

*'[...] le conflit est envisagé dans la durée et dans sa globalité, car on ne peut en percevoir la dynamique « linguicide » que sur plusieurs décennies, voire sur plusieurs siècles [...]. (Boyer, 2001 : 53)'*

Comme pour la situation suisse, le modèle catalan montre que les pratiques des locuteurs reposent sur des représentations sociolinguistiques, des images, des stéréotypes. Toutes ces valeurs ont tendance à donner une image positive, prestigieuse et idéale de la langue dominante et une image négative, passée, et folklorique de la langue dominée, infligeant par là-même des complexes aux locuteurs de cette dernière.

En considérant que la diglossie est issue d'un conflit, la sociolinguistique catalane, qui sera plus tard rejointe par la sociolinguistique occitane et même par les créolistiques, montre le chemin que prend la langue basse par rapport à la langue haute : soit elle disparaît complètement au fil des années, en laissant toute sa place à la langue haute, c'est ce qu'on appelle la « **substitution linguistique** », soit elle tente de résister en mettant en place des usages acceptés de tous et ainsi un standard (à l'oral) qui sera globalement utilisé sans jugement péjoratif, mais ceci dépendra essentiellement de l'attitude des

usagers de cette langue dominée qui peuvent résister à toute tentative de **normalisation**.

La différence entre l'approche microsociolinguistique, bilinguiste et plus large appliquée à la Suisse et l'approche diglossique et conflictuelle des chercheurs catalans et occitans, réside dans la place qui est attribuée à cette notion de conflit. Dans le cas de la Suisse, le conflit est un phénomène interactif parmi d'autres. Il résulte du fait que les langues entrent en contact. Il influence les locuteurs qui utilisent ces langues, et non les langues en elles-mêmes. Pour les autres, le conflit est le moteur de la situation diglossique et des mécanismes qu'elle engendre.

Les **pidgins** <sup>101</sup> en créolistique sont d'ailleurs essentiellement fondés sur les notions de conflit et de contact inégalitaire entre des langues. Il s'agit de « langues intermédiaires issues de contacts entre populations au statut social et économique très inégal (comme les planteurs et leurs esclaves dans les Caraïbes) » (Boyer, 1996 : 21). On observe ici non seulement les phénomènes nés des suites du contact entre les codes, mais aussi les conséquences de ces phénomènes qui aboutissent à la création d'un tiers code bricolé au départ, dans le cas du pidgin, puis de plus en plus utilisé, attesté, enrichi, fixé et transmis ce qui est le cas du créole, « une langue à part entière, même si on doit la considérer comme un vernaculaire à usage essentiellement intra-communautaire et qui se trouve donc confronté à la langue toujours dominante dont il est issu et à son pouvoir d'attraction sociale » (Boyer, 1996 : 21-22). Au sein de la diaspora arménienne en France, avec la cohabitation des deux variantes d'arménien et du français, la question d'une possibilité de pidginisation ou de créolisation d'un code mixte (arménien oriental/arménien occidental ou arménien/français) n'a pas encore été réellement posée <sup>102</sup> .

Nous constatons finalement que même si les différents courants et domaines issus de la sociolinguistique ont les mêmes objets de recherche au départ, ils les traitent en prenant des perspectives différentes : certains s'intéressent à la dimension macrosociolinguistique, c'est le cas de l'Ecole catalane qui étudie l'influence des langues sur les sociétés, là où d'autres se focalisent sur la dimension microsociolinguistique, comme les sociolinguistes interactionnistes qui considèrent entre autres que « le changement linguistique reflète des modifications fondamentales dans la structure des relations interpersonnelles, plutôt que de simples macro-modifications dans l'environnement extralinguistique » (Gumperz, 1982 : 55).

Il ne s'agit évidemment pas d'une dichotomie franche entre deux pôles, mais d'un *continuum* permettant de relier constamment la langue et la société. Nous nous rapprocherons là encore du courant suisse.

Les auteurs catalans ont proposé d'utiliser ce terme pour mieux saisir tous les aspects de la problématique. Pour eux, le conflit linguistique est un phénomène plus complexe qui englobe d'autres phénomènes parmi lesquels la diglossie.

Voici la définition du conflit linguistique publiée dans le cadre des travaux du *Congrès de cultura catalana* (1975-1977) :

**« Il y a conflit linguistique quand deux langues clairement différenciées s'affrontent, l'une comme politiquement dominante (emploi officiel, public) et l'autre comme politiquement dominée. »**

Le concept permet de distinguer plusieurs formes de domination : elle peut être explicitement répressive (les pratiques de l'État espagnol sous le

franquisme) ou bien répressive uniquement sur le plan idéologique (les pratiques de l'État français).

Les auteurs du concept définissent deux types de conflit linguistique : dans une société préindustrielle où la situation de diglossie est stabilisée, le conflit linguistique est habituellement latent alors que dans une société industrialisée le conflit apparaît d'habitude sous sa forme aiguë.

Quand on analyse la définition donnée, on peut s'apercevoir d'un certain glissement dans la terminologie. L'expression « **deux langues clairement différenciées** » marque un changement par rapport au concept de Ferguson ou de Fishman. Désormais, on peut appliquer la notion de conflit diglossique à chaque situation où :

« ***deux groupes linguistiquement différenciés cohabitent dans une même organisation étatique, dès que l'une des deux a sur l'autre un avantage, en droit ou en fait*** ». Les termes « langue dominante » et « langue dominée » qualifient ces situations et on donne également l'exemple contexte des situations coloniales

Mais cette distinction nous indique encore une chose importante. La diglossie, phénomène plutôt statique dans le concept originel (Fergusson et Fishman), commence à bouger. Pour les sociolinguistes catalans, ce mouvement est possible dans deux directions. C'est pourquoi ils introduisent les termes « **normalisation** » pour la situation où la langue dominée s'émancipe entièrement et fait disparaître la langue jadis dominante. La deuxième situation qui peut se produire est celle de la « **substitution** » caractérisée par la disparition de la langue dominée au profit de la langue dominante.

**F.Vallverdú**, l'un des auteurs catalans, propose de distinguer deux types de base de diglossie :

- **La diglossie « neutre » et la diglossie « conflictuelle »**.

Il constate que, dans le cas de diglossie neutre, « **le conflit linguistique a été neutralisé au niveau idéologique, mais on ne peut pas dire qu'il y ait une véritable aliénation linguistique, parce qu'il ne répond pas [...] à des tensions sociales réelles.** »

C'est Kremnitz 1981 :65-66 qui donne une description plus précise du conflit linguistique :

***Il y a conflit linguistique quand deux langues clairement différenciées s'affrontent, l'une comme politiquement dominante (emploi officiel, emploi public) et l'autre comme politiquement dominée. Les formes de la domination vont de celles qui sont clairement répressives (telles que l'État espagnol les a pratiquées sous le franquisme) jusqu'à celles qui sont tolérantes sur le plan politique et dont la force répressive est essentiellement idéologique (comme celles que pratiquent les États français et italien). [...] Un conflit linguistique peut être latent ou aigu, selon les conditions sociales, culturelles et politiques de la société dans laquelle il se présente. Ainsi, dans une société préindustrielle, avec une situation stabilisée de diglossie, le conflit linguistique est habituellement latent... Mais dans une société industrialisée, dans laquelle l'idéologie diglossique se voit avant tout alimentée par les classes et les secteurs sociaux qui en empêchent le développement socioéconomique et culturel, le conflit se montre d'habitude sous sa forme aiguë.***

**(Congres de cultura catalana, 1978, I : 13, rapporté par Kremnitz 1981 : 65-66).**

Trois éléments essentiels se dégagent de cette définition :

- ✓ le conflit linguistique est présent dans toute société où une langue monopolise, au détriment d'une autre, les secteurs des communications institutionnalisées<sup>3</sup> ;
- ✓ 2° la domination d'une langue sur une autre peut s'exercer ouvertement (répression) ou insidieusement (ruse idéologique);
- ✓ 3° le degré de virulence du conflit linguistique est fonction de la manière dont les groupes en cause composent avec la diglossie.

Plus que les sociétés préindustrialisées, les sociétés industrialisées perçoivent souvent la diglossie comme un handicap pour le développement individuel et

collectif du groupe dominé. Le conflit linguistique est alors plus aigu dans ce dernier type de société que dans le premier.

On pourrait reprocher à la théorie des sociolinguistes catalans que ces derniers l'appliquent avant tout au Pays catalan ce qui rend difficile son transfert à d'autres situations.

### ❖ La diglossie franco-occitane

La conception de conflit linguistique est relativement répandue, notamment chez les auteurs catalans mais aussi chez ceux qui s'occupent de la situation linguistique en France (le rapport entre le français et l'occitan par exemple). Il convient cependant de se poser la question de savoir si toute diglossie est nécessairement indicatrice d'un conflit linguistique. Est-ce qu'il est question du conflit diglossique dont parle

Henri Boyer, ou bien s'agit-il seulement d'un aspect conflictuel de la diglossie ? des travaux de Robert Lafont (voir par exemple Gardy et Lafont, 1981 ; Kremnitz, 1981

Autour du linguiste **Robert Lafont**, la sociolinguistique occitane de l'école de Montpellier a repris ce concept de diglossie en l'adaptant à la situation de l'occitan et en lui donnant une dimension plus polémique dans le cadre d'un rapport conflictuel pouvant opposer deux langues distinctes sur un même territoire. Pour l'occitan (comme pour toutes les autres langues de France), le déclassement diglossique représente alors le passage d'un état dans lequel l'occitan occupe toutes les fonctions que peut occuper une langue à celui d'une langue subordonnée à une autre : la langue "haute" est alors le français qui sert pour les registres socialement valorisés (administration, éducation, etc.) et l'occitan, dorénavant déclassé, n'est plus perçu que

comme un élément du dispositif linguistique du français, réservé aux registres considérés comme les plus "bas" (oralité, récits, contes, etc.). Il va de soi que dans ce dispositif, l'occitan se voit définitivement privé des fonctions dites prestigieuses qu'il occupait jusqu'alors.

Dans ce processus diglossique, l'occitan perd le statut de langue autonome. La langue n'est plus considérée comme une langue, ni même comme un dialecte qui serait doté d'un nom : la notion de "patois" qui tend alors à se répandre donne une vision de la langue complètement atomisée en une myriade de parlers sans contours précis, sans noms, sans liens entre eux. Il est clair alors que dans cette nouvelle économie linguistique, la seule langue qui puisse servir de référence "haute" à ces usages bas est le français. C'est ce que nous appellerons la première diglossie, une phase durant laquelle l'occitan se maintient relativement bien dans sa forme orale. Dans cette première phase, l'occitan connaît certes une restriction d'usage, mais n'est pas encore menacé de disparition du fait même que la population méridionale reste majoritairement monolingue.

Ajoutons que pour la sociolinguistique du conflit de l'école de Montpellier, la diglossie n'est pas un processus stable, contrairement à ce que préconise le concept initial de Ferguson, mais un processus dynamique et conflictuel qui conduit la langue dominante à dévaloriser progressivement la langue dominée jusqu'à lui retirer toute légitimité. C'est la seconde et ultime phase du processus diglossique qui doit conduire à la victoire totale du français sur les « patois » et à coloniser



progressivement tous les registres linguistiques qu'une langue peut occuper (Fig. 4).

Le processus de minoration linguistique de l'occitan — et plus largement des langues de France — n'est pas lié comme on l'entend parfois à une quelconque supériorité intrinsèque du français sur les autres langues — toutes les langues ont a priori une égale dignité à condition qu'on leur donne les moyens de se développer ou tout simplement de survivre —, mais ce processus de minoration de l'occitan est la conséquence d'une politique délibérée de promotion du français et du monolinguisme aux dépens de l'occitan.

Selon Robert Lafont (1984), la prise de conscience cette situation diglossique conflictuelle doit conduire à lutter contre la disparition programmée de l'occitan en essayant de "retrouver la diglossie".

#### ❖ **Louis-Jean Calvet et la notion de Glottophagie**

Or, en ce qui concerne les situations coloniales, on peut supposer que celles-ci constitueront un bon exemple de la diglossie conflictuelle.

En rapport avec cette problématique, **Louis-Jean Calvet** parle de la « **glottophagie** » qui désigne une situation où une langue « digère » une autre, en d'autres termes, où une langue est repoussée par une autre et disparaît. On peut dire que la glottophagie est un terme plus expressif caractérisant le même processus que les auteurs catalans qualifient de substitution

#### **II. 2. 4. Termes parallèles - d'autres « glossies »**

D' auteurs ont proposé les termes que l'on pourrait dire parallèles à la diglossie.

Le conflit linguistique dont nous avons parlé précédemment pourrait être considéré comme l'un de ces termes. Or, il faut rappeler que pour ces auteurs, **le conflit linguistique** ne remplace pas la notion de diglossie, il est compris plutôt comme son **hyperonyme**.

**Einar Haugen**, un chercheur norvégien, a contribué à la discussion sur la diglossie en avançant la notion de « **schizoglossie** » qu'il définit comme

**« la maladie linguistique qui affecte les locuteurs et les scripteurs qui sont exposés à plus d'une variété de leur propre langue ».**

Son but était de prouver la présence de la variation aussi dans les sociétés prétendument « unilingues ». Soucieux également des problèmes quotidiens des locuteurs, il s'intéresse à la norme linguistique. Sa critique, assez modérée, de Ferguson se contente de rappeler qu'à côté des variantes standard et le dialecte, il peut exister des styles intermédiaires.

L'une des utilisations intéressantes de la conception de diglossie, **la triglossie**, est attestée chez trois auteurs. Le premier, **Robert Lafont** introduit cette notion en 1971, la deuxième mention est due à **Guy Hazael-Massieux** en 1978. La même année, ce terme apparaît chez Jean-Baptiste **Marcellesi** qui s'en occupe de façon la plus détaillée. Sa contribution consiste à établir l'existence d'une variété prestigieuse au sud de la Corse qui s'oppose à la fois à la variété autochtone et au français. Ainsi, il parle de **la triglossie** français/variété autochtone/système prestigieux.

**Henri Gobard** qui prétend s'intéresser à la psychanalyse transculturelle ou à l'ethnopsychiatrie plutôt qu'à la sociolinguistique avance la notion de « **tétraglossie** ».

Il distingue « **quatre types de langages quelle que soit la langue utilisée** » : **le vernaculaire, le véhiculaire, le référentiaire et le mythique**. Son modèle est intéressant mais manque de démonstration. La seule application connue de la

tétraglossie est donc celle **d'Albert Valdman (1979)** qui finit malgré tout par défendre le concept de la diglossie.

Cette typologie des dérives de diglossie est très intéressante parce qu'elle développe les différents types de situations diglossiques. Il peut exister une variante linguistique (ou peut-être une langue) qui s'oppose à deux ou plusieurs autres variantes/langues.

Ainsi, il sera intéressant de voir s'il est possible d'appliquer une pareille conception à la situation linguistique au Maghreb où l'on peut étudier en fait plusieurs types de diglossie (arabe dialectal/arabe classique/français).

Bibliographie

ARACIL, L. V. 1965 *Conflit linguistique et normalisation linguistique dans l'Europe nouvelle*, Nancy, s. éd. (Version catalane, Barcelone, 1982).

CALVET, L.-J. 1974 *Linguistique et colonialisme*, Paris, Payot.

CORBEIL, J.-C. 1980 *L'aménagement linguistique du Québec*, Montréal, Guérin.

FERGUSON, C. 1959 «Diglossia», *Word* 15 : 325-340.

FISHMAN, J. 1965 «Who speaks what language to whom and when?», *La linguistique* 2: 67-88.

GARDY, P. et R. LAFONT 1981 «La diglossie comme conflit : l'exemple occitan»,

KREMnitz, G. 1981 «Du bilinguisme au conflit linguistique, cheminement de termes et de concepts», *Langages* 61 : 63-74.

LAFONT, R. 1971 «Un problème de culpabilité sociologique : la diglossie francooccitane», *Langue française* 9 : 93-99.

Prudent, Lambert-Félix : *Diglossie et interlecte*. In *Langages*, 15e année, n° 61, 1981, pp. 13-38.

Gobard, Henri : *L'Aliénation linguistique. Analyse tétraglossique*. Flammarion, 298 p.

Prudent, Lambert-Félix : *Diglossie et interlecte*. In *Langages*, 15e année, n° 61, 1981, pp. 13-38.

Psichari, Jean : *Un pays qui ne veut pas de sa langue*. Mercure de France, tome 207, 1928, pp. 63-121.

Prudent, Lambert-Félix : *Diglossie et interlecte*. In *Langages*, 15e année, n° 61, 1981, pp. 13-38.

Pernot, Hubert : *Grammaire grecque moderne*. Garnier Frères, 1897.

Prudent, Lambert-Félix : *Diglossie et interlecte*. In *Langages*, 15e année, n° 61, 1981, p. 15.

Marçais, William : *La diglossie arabe, dans l'Enseignement public*. In : Revue pédagogique, tome 104, n° 12,

pp.401-409, tome 105, pp. 20-39 et 120-133.

Prudent, Lambert-Félix : *Diglossie et interlecte*. In Langages, 15e année, n° 61, 1981, pp. 13-38.

Psichari, Jean : *Essais de grammaire néo-grecque*. 1885, 633p. Cité par Lambert-Félix Prudent.

Prudent, Lambert-Félix : *Diglossie et interlecte*. In Langages, 15e année, n° 61, 1981, p. 18.

Ferguson, Charles : *Diglossia*, Word, 1959. Cité par L.-J. Calvet.

Prudent, Lambert-Félix : *Diglossie et interlecte*. In Langages, 15e année, n° 61, 1981, p. 22.

Kremnitz, Georg : *Du « bilinguisme » au « conflit linguistique »*. *Cheminement de termes et de concepts*. In : Langages, 15e année, n° 61, 1981, p. 64.

Calvet, Louis-Jean : *La Sociolinguistique*. 1996.

Boyer, Henri : *Les notions de diglossie et de variété*. Texte de conférence de 13 avril 2011 à Brno.

Fishman, Joshua : *Bilingualism with and without diglossia, diglossia with and without bilingualism*. Journal of Social Issues, 1967.